

## Prévention et sécurité

# Torcy lance son projet de vidéoprotection

*Présenté le 27 septembre dernier au Conseil municipal, le projet de mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune a été validé par la préfecture de Seine-et-Marne.*

En 2013, la municipalité a fait du renforcement de la politique de prévention et de sécurité des personnes et des biens un de ses axes prioritaires. Ainsi, les effectifs de la police municipale ont été renforcés avec la création de quatre postes supplémentaires de gardiens de police municipale. Ce service compte donc aujourd'hui huit agents de police municipale, quatre agents de surveillance de la voie publique (A.S.V.P.) et un emploi d'avenir au poste de régulatrice. Un quatorzième agent est en cours de recrutement. Sur la base de ces effectifs renforcés, l'extension des horaires de la police municipale est effective depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013. Désormais, les agents exercent leurs missions de prévention de 9h à 20h en semaine sans interruption, et le samedi jusqu'à 18h, au lieu de 13h précédemment.

Cet accroissement des effectifs de la police municipale s'est accompagné de l'élaboration, durant le premier semestre 2013, d'une nouvelle convention de coordination entre la police municipale de Torcy et les forces de sûreté de l'Etat, et de plusieurs interventions écrites de Guillaume Le Lay-Felzine, maire de Torcy, auprès du Ministre de l'Intérieur pour demander l'augmentation significative des effectifs de police nationale affectés à la circonscription de sécurité publique de Noisiel (dont dépend Torcy) en vue d'améliorer la présence policière sur la voie publique. Enfin et suite au vote en début d'année par le Conseil municipal de crédits d'étude, une étude technique pour la mise en place d'un système de vidéoprotection sur la commune a été menée au 1<sup>er</sup> semestre 2013 avec la Direction départementale de la sécurité publique (D.D.S.P.) de Seine-et-Marne, le commissariat de Noisiel, la police municipale de Torcy et les services techniques de la mairie.

Des visites de terrain ont permis d'identifier différents lieux appropriés



susceptibles d'apporter un sentiment de sécurité supplémentaire pour les Torcéens – habitants, commerçants, usagers des services publics municipaux. L'accent a été mis sur l'élaboration d'un projet de vidéoprotection compatible avec une présence policière maintenue et renforcée sur la voie publique, tant au niveau de la police municipale que nationale.

**Ce sont ainsi neuf secteurs du territoire communal qui ont été identifiés pour faire l'objet d'une première mise en œuvre de la vidéoprotection**, devant accueillir 23 caméras pour un coût d'environ 480 000 €.

Ces secteurs se répartissent en trois catégories différentes : deux entrées de ville (le rond-point des Cantines et le rond-point Clément-Ader), les deux accès routiers de la zone artisanale et industrielle (ZAI) de Torcy, et plusieurs espaces publics desservant à la fois des équipements publics et des espaces commerciaux de proximité.



Seraient ainsi pourvus de caméras de vidéoprotection :

- la place et le passage de la Mogotte à l'Arche-Guédon, à hauteur des commerces de proximité,
- la rue de Beauregard et l'avenue Aragon à proximité de l'immeuble de bureaux et de commerces du Khéops,
- la place de la Poste et la place de l'église, au niveau des équipements publics et des commerces,
- l'angle rue du Cèdre / rue des Cornets, et la Grande rue ; dans les deux cas à proximité des commerces,
- la rue de la Fontaine au débouché de

la future liaison douce à l'arrière de la copropriété réhabilitée des 12-14-16 rue de la Fontaine,

- le cours des Lacs au débouché de la rue Charles-Baudelaire et des commerces situés en rez-de-chaussée d'immeubles d'habitation,
- la promenade du Belvédère et l'avenue Jean-Moulin au niveau des accès piétons à la gare RER et aux abords des équipements communaux, commerciaux et médicaux.

Ces caméras ont été validées par une commission préfectorale mardi 15 octobre.

Le 20 novembre prochain, le Conseil municipal délibèrera pour la demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.), les crédits budgétaires correspondants pour la mise en œuvre de ce système de vidéoprotection étant prévus en 2014.